





## **Programme de travail de la CMDD pour l'exercice biennal 2010-2011**

### **1. Introduction**

Le programme biennal a pour objectif général d'appuyer la mise en œuvre de la SMDD dans le cadre d'initiatives complémentaires et coordonnées aux niveaux régional et national, ainsi qu'il est indiqué dans le Plan de mise en œuvre de la SMDD.

Les activités proposées répondent aux décisions des Parties contractantes et s'articulent autour du programme de travail thématique pluriannuel de la CMDD (2005-2011), tel qu'approuvé par les Parties contractantes à Portoroz en 2005, de même qu'avec programme de travail sur cinq ans et le programme de travail biennal du PAM récemment élaborés.

Le programme est agencé en trois composantes étroitement liées qui déclinent les thèmes prioritaires proposés pour le programme de travail sur 5 ans: gouvernance, gestion des écosystèmes et changement climatique. Il est tenu dûment compte du changement climatique et des questions de production et de consommation durables, qui figurent aussi au premier plan de la Déclaration d'Almeria.

- 1. Organisation de réunions concluantes de la CMDD et de son Comité directeur.*
- 2. Évaluation approfondie de la SMDD*
- 3. Intégration des questions de développement durable dans les politiques nationales, y compris les stratégies nationales de développement durable (SNDD)*
- 4. Questions thématiques, telles que consignées dans le programme de travail pluriannuel de la CMDD pour 2010, notamment le changement climatique*

### **2. Gouvernance**

#### ***2.1 Une activité déterminante à exécuter au cours du prochain exercice biennal est l'évaluation approfondie de la SMDD.***

Conformément au programme de travail pluriannuel de la CMDD approuvé par les Parties contractantes en 2005 et au bilan approfondi que la SMDD préconise de réaliser tous les cinq ans, une évaluation générale de la Stratégie devra être établie lors de l'exercice biennal 2010-2011. Le processus de cette évaluation a été débattu au cours des réunions du Comité directeur de la CMDD et du CEC. L'évaluation sera réalisée par une entité externe. La CMDD et le Comité directeur seront activement associés à l'ensemble du processus. Le mandat de l'évaluation, tel qu'approuvé par la 13<sup>ème</sup> réunion du Comité directeur, est présenté à l'annexe du présent document.

#### ***2.2 Organisation de la 14<sup>ème</sup> réunion de la CMDD et des réunions du Comité directeur***

En application de la Décision IG 15/5 concernant le Document sur la gouvernance et du règlement intérieur de la CMDD, deux réunion du Comité directeur et une réunion de la CMDD seront organisées pendant l'exercice biennal 2010-2011.

L'objectif est d'assurer un fonctionnement fructueux de la CMDD, le suivi de la mise en œuvre de la SMDD, ainsi que l'élaboration efficace et rationnelle du programme de travail de la CMDD qui sera soumis dans le délai imparti. Par sa teneur, la réunion de la CMDD fera largement fond sur les activités consignées dans la présente proposition, notamment les activités qu'il est envisagé de mener dans le cadre du programme thématique de travail pluriannuel de la CMDD ainsi les recommandations et problématiques émanant de différents forums et réunions consacrés au développement durable, en tant que de besoin.

Le Secrétariat développera des interactions plus étroites et suivies avec le Comité directeur, instaurant un dialogue régulier qui devrait contribuer à:

- améliorer le fonctionnement de la CMDD entre deux sessions;
- développer des synergies entre la CMDD et d'autres initiatives et processus internationaux et régionaux;
- recenser et structurer les questions qui ne peuvent émerger d'une seule réunion ponctuelle, et éventuellement se prononcer sur les thèmes et les modalités de leur traitement lors des réunions biennales de la CMDD.

Par ailleurs, le Secrétariat, ainsi qu'il est exposé dans son rapport d'avancement UNEP (DEPI) MED WG 339/3, en vue d'appliquer le chapitre du Document sur la gouvernance consacré à la CMDD, se propose d'établir une version rassemblant tous les textes constitutifs de la CMDD, y compris le règlement intérieur de ses réunions.

Le programme thématique pluriannuel actuel de la CMDD porte sur la période 2005-2011. Comme le prescrit le Document sur la gouvernance, la CMDD devrait œuvrer selon un plan de travail pluriannuel axé sur les questions sectorielles et transsectorielles. Le processus d'élaboration du nouveau programme de travail pluriannuel devra reposer avant tout sur l'ensemble du processus d'évaluation de la SMDD et lui être lié.

Si le rôle et le fonctionnement de la CMDD sont familiers au PAM, la Commission reste moins connue parmi les autres enceintes et dialogues politiques internationaux. À cet égard, le dépliant sur la CMDD (2001) sera actualisé sur la base du mandat de la Commission qui a été approuvé à Almeria, et une note d'information spécifique sur la Commission sera établie à l'intention des décideurs, en particulier ceux qui opèrent en dehors des ministères de l'environnement. L'activité conçue au titre de cet objectif est destinée à rehausser la visibilité de la CMDD dans l'ensemble de la région et au delà, en particulier parmi les décideurs participant aux nouvelles initiatives qui portent sur le développement durable dans la région.

Des activités seront aussi entreprises pour coordonner et appuyer des études nationales sur l'intégration des dispositions de la SMDD dans les politiques publiques, la réalisation de dépliants récapitulant les données essentielles concernant la mise en œuvre de la SMDD ainsi que la révision des indicateurs prioritaires de la SMDD.

### **3. Intégration des questions de développement durable dans les politiques nationales, y compris les stratégies nationales de développement durable (SNDD).**

Comme il est fait état dans le rapport d'avancement (UNEP DEPI(MED)WG339/3), le Secrétariat a aidé un certain nombre de pays à formuler leur SNDD. Les activités proposées sont destinées à appuyer les processus politiques nationaux ainsi que le positionnement sous-régional pour relever deux grands défis de développement durable qui constituent des faisceaux thématiques du cycle de mise en œuvre de la CDD/ONU pour 2010-2011:

- i. adaptation au changement climatique;
- ii. production et consommation durables (PCD).

Les activités seront entreprises aux niveaux national et régional. Dans les trois à quatre pays pilotes, le programme appuiera le processus national destiné à accroître la convergence et la cohérence des politiques, des cadres juridiques, des instruments économiques et des cadres institutionnels qui ont trait aux changements climatiques et/ou à la production et à la consommation durables.

L'expérience acquise dans les pays pilotes sera partagée dans l'ensemble de la région. À cette fin, une session de travail sur les "enjeux et opportunités d'intégration des questions de développement durable dans les politiques nationales" sera organisée en 2010, permettant aux pays pilotes d'échanger leurs données d'expériences avec ceux qui avaient précédemment pris part à la formulation de SNDD. Cette session de travail offrira aussi l'occasion d'examiner comment traiter les communalités sous-régionale et nationale. En outre, un atelier régional sur "la préparation et la mise en œuvre de l'intégration des questions de développement durable" se tiendra au début 2011 et réunira des participants de toute la région et des acteurs représentant tous les groupes d'intérêt au regard de la CMDD.

Ces activités seront exécutées en coopération avec les autres CAR concernés.

### **4. Questions thématiques**

Le programme de travail du PAM pour 2010-2011 contient un certain nombre de prestations relatives aux thèmes prioritaires du changement climatique et de la gestion des écosystèmes qui correspondent aux thèmes du programme de travail pluriannuel de la CMDD pour 2010-2011:

#### Mobilité urbaine et transports durables

- *Préparer une vue d'ensemble de la situation de la mobilité urbaine en Méditerranée*
- *Établir un scénario privilégiant les modes de transport durables en Méditerranée*

#### Eau

- *Fixer un objectif d'économie d'eau à l'horizon 2025*
- *Analyser l'adaptation au changement climatique des secteurs Eau/Énergie*

#### Impacts du changement climatique

- *Tester les indicateurs d'impact du changement climatique*
- *Étudier les conséquences du changement climatique pour les zones côtières*
- *Faire la synthèse des changements hydrogéologiques prévisibles dans le Bassin méditerranéen dans le contexte du changement climatique*
- *Évaluer les impacts du changement climatique sur la biodiversité des ASP et proposer des indicateurs et des méthodes de surveillance*

#### Tourisme

- *Estimer l'empreinte économique, sociale et écologique de destinations touristiques pilotes*
- *Préparer une étude sur le tourisme et le transport aérien en Méditerranée*

#### Efficacité énergétique

- *Définir des indicateurs d'efficacité énergétique adaptés à la Méditerranée*
- *Analyser le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment*
- *Élaborer un scénario énergétique impliquant un passage à une économie à faible intensité de carbone*
- *Promouvoir une méthodologie et des lignes directrices sectorielles favorisant une faible émission de Co<sub>2</sub> (industrie, tourisme, transport maritime, transports et mobilité, agriculture, aménagement des villes et de l'espace)*

## Annexe

### **Évaluation approfondie de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) pour la période 2005-2010 Mandat**

#### **A. Rappel des faits**

La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a été créée en 1995 dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) en tant qu'organe de consultation auprès des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour les aider dans leurs efforts visant à intégrer les questions d'environnement dans leurs programmes socio-économiques et, ce faisant, pour promouvoir les politiques de développement durable dans la région méditerranéenne. La Commission est d'une composition unique puisque des représentants des gouvernements, des collectivités locales, des acteurs socio-économiques, des OIG, des ONG, et des membres de la communauté scientifique y siègent sur un pied d'égalité. Des experts éminents dans des domaines dont des thèmes sont inscrits à l'ordre du jour de réunions de la CMDD y participent également.

La CMDD est une enceinte de discussion ayant essentiellement les missions suivantes:-

1. aider les pays méditerranéens et autres parties prenantes actives dans la région à adopter et mettre en œuvre des politiques de développement durable, notamment par l'intégration des considérations environnementales dans d'autres politiques;
2. assurer le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) au moyen des outils, mécanismes et critères appropriés renforçant davantage une fonction de suivi efficace;
3. promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques concernant l'intégration des politiques environnementales et socio-économiques, de même que des exemples illustrant l'exécution d'engagements internationaux en matière de développement durable à des échelles appropriées dans différents pays;
4. recenser les obstacles rencontrés et appuyer la coopération régionale et sous-régionale en vue d'une application effective du principe de développement durable;
5. proposer des recommandations pour adoption par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
6. coordonner l'élaboration périodique du rapport sur l'état de l'application des recommandations de la CMDD;
7. émettre des avis sur l'ensemble du programme de travail du PAM et le fonctionnement de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales (CAR) dans le but d'intégrer des considérations de durabilité dans tout le système de la Convention de Barcelone/PAM.

À leur Douzième réunion (Monaco, novembre 2001), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont décidé, conformément au processus du Sommet mondial sur le développement durable, d'élaborer une Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD) et ont demandé à la CMDD de s'acquitter de cette tâche. La deuxième Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'environnement (Athènes, juillet 2002), a entériné cette initiative. Les Parties

contractantes à la Convention de Barcelone, lors de leur Quatorzième réunion à Portoroz en novembre 2005, ont adopté la SMDD.

La SMDD est une stratégie-cadre. Elle a pour visée d'adapter les engagements internationaux aux conditions régionales, de servir de guide aux stratégies nationales de développement durable et d'instaurer un partenariat dynamique entre les pays se trouvant à différents niveaux de développement. Elle a quatre grands objectifs fixés dans le but de favoriser des avancées vers un développement durable dans les domaines économique, social et environnemental et en matière de gouvernance. Elle définit sept domaines d'action prioritaires et de synergie indépendants dans lesquels il importe absolument de marquer des avancées réelles. Lors de l'élaboration de la Stratégie, des contributions précieuses ont été fournies par les diverses composantes du PAM ainsi que par d'autres réseaux de coopération méditerranéens. Pour évaluer sa mise en œuvre, la SMDD préconise la mise en place d'un cycle de suivi de deux ans et la réalisation d'un bilan approfondi tous les cinq ans, dont le premier, en 2010, constituera une évaluation spéciale pour le troisième Sommet mondial sur le développement durable.

Au cours des cinq dernières années, avec le concours financier de pays et d'organisations, la CMDD a fourni des orientations et une assistance à plusieurs Parties contractantes pour qu'elles formulent leurs SNDD. La CMDD s'est aussi concentrée sur des questions thématiques clés. Des groupes de travail ont, à l'issue de leurs débats, avancé des propositions aux réunions de la CMDD en vue d'interventions, entre autres, dans les domaines de la gestion de la demande en eau, de l'énergie, de la gestion durable des zones côtières, du tourisme et du développement durable, de l'agriculture et du développement rural, du développement urbain, des transports et de la mobilité urbaine, et du changement climatique. Trente-quatre indicateurs prioritaires pour mesurer le développement durable ont également été mis au point.

## **B. But et objectifs**

La mission a pour objet d'évaluer le travail accompli jusqu'ici et de fournir aux membres de la CMDD et aux Parties contractantes un document d'évaluation indiquant le niveau de mise en œuvre de la SMDD depuis son adoption en 2005, plus concrètement en évaluant les éléments suivants:

1. *les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs de la SMDD et pour la promotion d'avancées vers la durabilité dans les domaines économique, social et environnemental et en matière de gouvernance;*
2. *les activités menées en vue d'obtenir des progrès dans les sept domaines d'action prioritaires, en évaluant aussi les enjeux, les opportunités et les enseignements tirés, et formuler des recommandations pour une modification et une actualisation éventuelles de la SMDD;*
3. les résultats obtenus par le système du PAM dans son appui à la mise en œuvre de la SMDD, en précisant comment les ressources ont été allouées, dans quelle mesure la filière hiérarchique a été efficace, comment les différents acteurs se sont acquittés de leurs tâches et comment le processus de mise en œuvre a été suivi;
4. dans quelle mesure les objectifs de la SMDD, en particulier les domaines d'action prioritaires, sont intégrés dans le programme de travail des diverses composantes du PAM et comment la CMDD pourrait intégrer de nouveaux objectifs répondant à l'agenda politique régional (par ex. l'initiative de l'Union pour la Méditerranée).

L'évaluation est aussi censée formuler un avis sur le rôle d'influence réel de la CMDD, en particulier au niveau des responsables politiques dans le domaine du développement durable.

### **C. Portée et tâches**

Le fil directeur de l'évaluation sera de procéder au bilan de la mise en œuvre de la SMDD pour la période 2005-2010. Ce bilan est appelé à évaluer l'obtention de résultats, à déterminer les réalisations, les enjeux, les opportunités et les enseignements tirés et, ce qui est le plus important, à faire des recommandations pour incorporer les enseignements tirés dans le processus de planification de l'actualisation de la Stratégie et de sa méthode de mise en œuvre, en particulier pour ce qui concerne les relations entre la SMDD et le programme de travail du PAM.

Pour remplir le but et les objectifs de cette mission, les tâches suivantes devront être exécutées:

1. réaliser une étude sur dossier et un examen des documents pertinents;
2. évaluer l'application des recommandations de la CMDD;
3. procéder à des entretiens avec certains acteurs clés et parties prenantes pour jauger l'authenticité des conclusions, y compris avec des représentants des Parties contractantes, de la DEP/PNUJ, des membres de la CMDD provenant de toutes les catégories qui la composent, des Directeurs des Centres d'activités régionales et d'autres personnes qui, de l'avis du consultant, pourraient fournir des aperçus précieux et apporter une contribution des plus utiles à l'évaluation;
4. évaluer le niveau de contribution et de performance des composantes du PAM, notamment de l'Unité de coordination, des différents CAR, du Comité directeur de la CMDD et de la CMDD elle-même dans l'appui à la mise en œuvre de la SMDD;
5. entreprendre un bilan approfondi des quatre objectifs de la SMDD afin de déterminer s'ils ont contribué à promouvoir le développement durable dans les domaines économique, social et environnemental aux niveaux régional et national;
6. évaluer les progrès réalisés dans les activités menées dans les sept domaines d'action prioritaires de la SMDD;
7. rédiger un rapport d'évaluation très complet et analytique;
8. proposer des modifications de la SMDD visant à l'actualiser et à l'aligner sur les politiques actuelles de développement durable, et cela en synergie avec les orientations de la CDD/ONU et le nouveau contexte international;
9. présenter les conclusions essentielles au Comité exécutif de coordination et aux membres de la CMDD.